

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Février 2024

L'an 2024 et le 16 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph Maire.

**Présents** : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : HEUZÉ Marine, JOURDAN Marie-Thérèse, MABILLE Claire, ROYER Angélique, MM : BARRAIN Cédric, BRAULT Christophe, ROUSSEAU Henri

**Excusé(e)s** : Mme GALODÉ Sylvie, M. ROUILLÉ Franck

**Absent(e)s** : M. BOUDIN Louis-Philippe

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 09/02/2024

**Date d'affichage** : 09/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Christophe BRAULT

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Objet(s) des délibérations**

## SOMMAIRE

**2024-005\_MAM** - Attribution des derniers lots

**2024-006**\_Proposition d'un prix d'acquisition pour un terrain situé " Ilot des Jardins "

**2024-007**\_Convention d'implantation d'une réserve incendie

**2024-008**\_Vote des subventions des Associations communales 2024

**2024-009**\_OGEC Ecole Ste Anne : attribution subvention d'équilibre à caractère social

## I- FINANCES LOCALES

### réf : 2024-005 MAM - Attribution des derniers lots

Monsieur le Maire rappelle que suite au second appel offre lancé en Octobre 2023, certains lots sont restés infructueux, tels que les lots " Sols souples et aires de jeux ", " Menuiseries intérieures ", " Plomberie / Sanitaires " et " Chauffage ".

Face aux résultats de ces deux appels d'offres, les marchés ont donc pu être négociés sans publicité ni mise en concurrence (art. R2122-2 du CCP).

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- Sols souples et aires de jeux : *infructueux*
- Menuiseries intérieures : entreprise PELE MENUISERIE (Ernée 53)
- Plomberie / Sanitaires et Chauffage : entreprise DOUBLET (Poilley 50)

<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Lot n°01 – SOLS SOUPLES ET AIRE DE JEUX</b>	
<b>Infructueux</b>	
<b>Lot n°02 – GROS-OEUVRE</b>	
<b>Entreprise BATI ECO 35</b>	<b>56 124,22 € HT</b>
ZA St Eustache à Maen Roch (St Brice en Coglès)	
<b>Lot n°03 – METALLERIE - SERRURERIE</b>	
<b>Entreprise SARL LEPRIEUR</b>	<b>15 022,33 € HT</b>
Avenue des Portes de Bretagne à Villamée	
<b>Lot n°04 – MENUISERIES EXTERIEURES</b>	
<b>Entreprise SAS RETE</b>	<b>30 023,65 € HT</b>
La Touche Morin à La Bazouge du Désert	
<b>Lot n°05 – PLATRERIE - ISOLATION</b>	
<b>Entreprise SAS KOEHL CHRISTOPHE</b>	<b>37 242,51 € HT</b>
La Chiffardière à Dingé	
<b>Lot n°06 – MENUISERIES INTERIEURES</b>	
<b>Entreprise PELE MENUISERIE</b>	<b>21 662,96 € HT</b>
ZA de la Querminais à Ernée (53)	
<b>Lot n°07 – CARRELAGE</b>	
<b>Entreprise ART SOL</b>	<b>1 966,40 € HT</b>
ZA des Landes Fleuries à Quévert (22)	
<b>Lot n°08 – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS</b>	
<b>Entreprise PINTO ET FILS</b>	<b>35 439,60 € HT</b>
ZAC de la Guénaudière à Fougères	
<b>Lot n°09 – PLOMBERIE - SANITAIRES</b>	
<b>Entreprise DOUBLET</b>	<b>14 051,26 € HT</b>
ZA de L'Estuaire à Poilley (50)	
<b>Lot n°10 - CHAUFFAGE</b>	
<b>Entreprise DOUBLET</b>	<b>36 369,55 € HT</b>
ZA de L'Estuaire à Poilley (50)	
<b>Lot n°11 – ELECTRICITE</b>	
<b>Entreprise KALEO</b>	<b>14 386,95 € HT</b>
ZA de la Gare à St Germain en Coglès	
<b>Montant total retenu :</b>	
Montant total H. T.	<b>262 289,43 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide**

**DE RETENIR** les entreprises citées ci-dessus pour un montant total des opérations de 262 289,43 € HT ;

**DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

**réf : 2024-006 Proposition d'un prix d'acquisition pour un terrain situé " Ilot des Jardins "**

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain, situé dans le secteur " Ilot des Jardins ", est à vendre, dans le cadre d'une succession. Il s'agit du terrain ayant pour référence cadastrale AB0107 pour une surface de 516 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose ainsi de contacter l'office notarial en charge de ce dossier pour faire une offre de prix d'achat.

Marie-Thérèse JOURDAN ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré, décide**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à contacter l'office notarial pour faire une offre de prix ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**réf : 2024-007 Convention d'implantation d'une réserve incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'implanter une autre réserve incendie pour la défense incendie publique.

Celle-ci serait installée au GAEC du Grand Pas (La Verrerie), avec une accessibilité en bord de route. Une convention de mise à disposition est à rédiger, pour une durée de 15 ans.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à rédiger la convention de mise à disposition de la réserve incendie entre le GAEC du Grand Pas et la collectivité,

**DE METTRE EN OEUVRE** les moyens nécessaires à la réalisation des travaux de mise en place,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier au SDIS 35 ce nouveau point d'eau.

## réf : 2024-008 Vote des subventions des Associations communales 2024

Au vu des demandes et, comparativement aux subventions accordées les années passées, et sur proposition,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide**

**DE VALIDER** les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2024			
ASSOCIATIONS	VOTE 2022	VOTE 2023	VOTE 2024
A.P.E.L La Bazouge du désert (31 élèves en 2022 ; 27 élèves en 2024)	2 480,00 €		2 430,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LOUVIGNE DU DESERT ET SES ENVIRONS	250,00 €	250,00 €	250,00 €
U.N.C. soldats de France	200,00 €	200,00 €	380,00 € <sup>(a)</sup>
CLUB DE L'ESPERANCE	300,00 €	300,00 €	300,00 €
COMITE DES FÊTES	1 300,00 €	1 300,00 €	2 000,00 € <sup>(b)</sup>
F.C.L.B Football	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
CREADECORS	300,00 €	300,00 €	300,00 €
OFFICE CANTONAL CULTUREL (1)		1 100,00 €	1 100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	35,00 €	35,00 €	35,00 €
RLB CYCLOS	200,00 €	400,00 €	500,00 € <sup>(c)</sup>
SOCIETE D'AGRICULTURE (2)	363,00 €	363,00 €	363,00 €
TELETHON		100,00 €	100,00 €
F.E.V.I.L.D.E.C (Entente du Désert)	450,00 €	450,00 €	450,00 €
LA BAZOUGE QUALITE ENVIRONNEMENT	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION FERME DE MALAGRA	400,00 €	400,00 €	400,00 €
CLUB DE L'ASTRONOMIE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TRUITE LOUVIGNEENNE	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Familles domiciliées sur la commune pour séjours d'études, de découverte ou linguistiques en établissements scolaires (3)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Associations sportives et culturelles (pour les enfants domiciliés sur la commune) dont (4)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Basket ball Louvigné (10€ par enfant)		150,00 €	
LOUVI'GYM (10 € par mineurs)		260,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 328,00 €</b>	<b>9 658,00 €</b>	<b>13 158,00 €</b>

(1) 1,00 € x 1 100 habitants pour 2024

(2) 0,33 € x 1100 habitants pour 2024

(3) Somme de 20,00 € par élève domicilié sur la commune et fréquentant les établissements scolaires publics et privés du 1er et second degré qui solliciteront une demande de subvention pour tout séjour d'une durée minimale de 3 jours, une fois par an

(4) Somme de 10,00 € par enfant, 1 fois par an, inscrit dans une association locale. Elle sera versée directement à l'association

(a) dont prise en charge de 180€ pour la musique

(b) dont prise en charge de 700€ du déficit (dans l'attente du bilan financier)

(c) dont prise en charge de 300€ pour la prochaine course cycliste "Gérard ROCHELLE" qui se déroulera le 14 juillet 2024, à l'initiative de la Section compétition

**réf : 2024-009 OGEC Ecole Ste Anne : attribution subvention d'équilibre à caractère social**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'équilibre à caractère social émanant de l'OGEC de l'école Ste Anne de La Bazouge du Désert.

Le service de garderie est une prestation rendue aux familles, administrées, domiciliées de la commune pour 95 %, pour leur garantir un accueil des élèves au-delà des horaires de classe. Pour assurer ce temps en toute sérénité, l'emploi de deux salariés est un prérequis obligatoire, au regard du nombre d'enfants cotoyant l'espace sur le temps du soir. Le temps de garderie proposé s'étale entre 7h15 et 8h15, le matin, et de 16h30 à 18h30, le soir.

Malgré les augmentations du tarif de garderie, l'équilibre du service entre les charges et les recettes n'est pas atteint.

Le montant de la subvention demandé est de 3 454,49€.

Monsieur le Maire relate l'état financier de l'OGEC de l'école et il s'avère que la situation comptable et financière de l'école est saine. Par ailleurs, il est constaté que dans les autres communes, la garderie périscolaire est souvent communale.

En conséquence, Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une somme de 3 000,00 € à titre exceptionnel.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide**

**DE VERSER** la somme de 3 000,00 € à l'OGEC de l'école Ste Anne de La Bazouge du Désert.

**Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

Ce point sera abordé lors de la prochaine Commission Finances

**II- URBANISME**

**SRADDET : Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne**

Le Conseil Régional, par courrier en date du 12 octobre dernier, nous a fait part d'une proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne. Elle serait composée de 41 membres définis comme suit :

- Un représentant :
  - De l'Etat
  - Du Conseil Régional de Bretagne,
  - De chacun des 27 EPCI compétentes en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne
  - De chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne
  - De chaque département breton
  - De la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France,

- De Baud Communauté
- De la Commune d'Ouessant
- De la Commune de Sien

**Enjeu :** Permettre une représentation de l'ensemble des territoires et autorités de Bretagne.

La Région sollicite notre avis sur cette proposition, en tant que commune n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

### **III- AFFAIRES DIVERSES**

- Cantine municipale : repas 1€

Ce point sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal

#### **Date Commissions Finances**

Vendredi 1er mars 2024, à 20h30

Vendredi 8 mars 2024, à 20h30

#### **Date prochain Conseil Municipal**

Vendredi 29 mars 2024, à 20h00

Séance clôturée à 23:15

Fait et délibéré le 16 février 2024

Secrétaire de Séance,  
Christophe BRAULT

Maire, <sup>J. BOIVENT</sup>  
Joseph BOIVENT

